



Ecole Espadon Natation
Espadon Leuze Natation
LEUZE-EN-HAINAUT

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR



Conditions d'admission :

- Age minimum 5 ans – Age maximum 13 ans (dans l'année)
A partir de l'âge maximum ou avant cet âge le jeune aura la possibilité de passer dans le Club Espadon si ses aptitudes le lui permettent, évaluation par les entraîneurs.
- Présenter un certificat médical attestant que le candidat membre peut s'adonner à la nage sportive

Une période d'essai de 15 jours est accordée à tout nouveau nageur.



Horaire

Lundi : de 18h15 à 19h15
Mercredi : de 18h15 à 19h15



Cotisations

La cotisation annuelle (du 1^{er} septembre au 30 juin) est fixée à 240€ (peut être modifiée annuellement en début de saison) pour le 1^{er} enfant et 230 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille payable après la période d'essai, au plus tard 1 mois après le 1^{er} entraînement, sur le compte bancaire de l'Espadon Leuze Natation

La cotisation comprend :

- *L'accès à la piscine aux heures réservées au Club.*
- *L'utilisation du matériel du Club.*
- *Les entraînements suivis et conseillés par des entraîneurs qualifiés.*
- *L'assurance nominale de chaque membre.*



Renonciation

Pour la bonne gestion des couloirs, les Parents sont tenus de prévenir les entraîneurs, dans les plus brefs délais, de l'arrêt de leur enfant aux entraînements.

ATTENTION : Aucun remboursement de cotisation n'est prévu quelque soit le moment où le nageur quitte le Club.



Devoirs des Nageurs :

- Etre en règle de cotisation
- Etre assidu aux entraînements
- Suivre les conseils et directives des entraîneurs
- Arriver à l'heure aux entraînements
- Ne pas perturber les entraînements
- Tenir les locaux en parfait état de propreté
- Respect des règles de politesse
- Respect des entraîneurs et des autres nageurs



Devoirs des Parents :

- Durant l'entraînement ne pas laisser les vêtements des enfants dans le vestiaire individuel.
- Ne pas se rendre à l'intérieur de la piscine chaussures aux pieds.
- Ne pas appeler l'enfant durant l'entraînement (s'adresser à l'entraîneur).
- Assurer la sécurité de l'enfant en dehors de l'horaire d'entraînement.

SAUF AUTORISATION ECRITE DES PARENTS, IL EST INTERDIT DE QUITTER LA PISCINE LORS DES SEANCES D'ENTRAINEMENTS

Le comité se réserve le droit d'exclure définitivement un nageur qui ne respecterait pas le règlement

Comité Espadon Leuze Natation